



Pié bwa lafwa mò  
si zot pa ka wouzé'y épi bon dlo

## LE MAGISTÈRE DE TOUJOURS

Vous êtes venus, parce que vous étiez attirés par votre désir d'être formé dans la Tradition. Il vous a semblé en effet que se séparer de la Tradition, c'était se séparer de l'Eglise. Vous n'avez pas voulu recevoir des sacrements peut-être douteux et une formation en tout cas, qui n'est pas selon les principes du magistère de toujours. Alors vous avez fait ce pas vers Ecône, qui vous a valu sans doute des critiques, critiques peut-être de certains prêtres de votre entourage, critiques peut-être d'une partie de votre famille. Vous en avez souffert. Mais dans l'énergie de votre foi et avec la grâce de Dieu, vous êtes venus.

Paroles de  
Monseigneur Lefebvre  
29 juin 1988

Chassez le surnaturel, il reste ce qui n'est pas naturel.

Pour nous faire gagner le Ciel, Notre Seigneur Jésus-Christ nous a donné un guide spirituel infaillible que l'on nomme le magistère de l'Eglise.

Infaillible, ce guide l'est parce que son inspirateur, Jésus-Christ, est Dieu et ne peut ni se tromper ni nous tromper. Les hommes chargés de le transmettre non plus, pourvu qu'ils ne le travestissent pas. Il s'agit là des successeurs des apôtres, à savoir le pape et les évêques unis à lui.

Hélas officiellement depuis 1962, date du dernier concile pastoral du Vatican, un esprit anti-magistériel a fait de cet enseignement infaillible un inconnu.

Que reste-t-il ? Un sommet à atteindre avec une mauvaise carte, pas seulement

imprécise ou ambiguë mais fausse parce qu'une nouvelle orientation est donnée.

" Nous aussi nous avons le culte de l'homme," clamait le pape Paul VI au discours de clôture du concile Vatican II. Il s'agit bien là d'une autre voie, plus large. " Mais large est le sentier qui conduit à la perte " nous averti Notre Seigneur.



*Funérailles de Mme Aline Procope  
en Martinique le 10/11*

Rien à voir avec du magistère. Au contraire, qui l'emprunte entame une véritable descente aux enfers. Les actualités religieuses en font foi : culte de la Terre au Vatican, œcuménisme, discussions sur la reconnaissance des unions contre-nature dans les églises locales.

Engagés dans cette voie anthropocentrique, les papes et les évêques sont aveugles. Les chefs de la Haute Vente italienne (franc-maçonnerie) l'avaient prévu. En 1846 déjà ils préparaient "un pape selon leurs besoins." Et ils expliquaient : " Ce pontife, comme la plupart de ses contemporains, sera nécessairement plus ou moins imbu des principes humanitaires que nous allons commencer à mettre en circulation. Vous aurez prêché une révolution en tiare et en chape, marchant avec la croix et la bannière, une révolution qui n'aura plus besoin que d'être un tout petit peu aiguillonnée pour mettre le feu aux quatre coins du monde" (d'après la conjuration anti chrétienne de Mgr Delassus)

Quand aura lieu la guérison ? Le jour où le pape et les évêques verront qu'ils sont en contradiction avec leurs prédécesseurs et qu'ils deviendront à leur tour des hérauts du magistère, à tout prix. Quant à nous prions pour eux et approfondissons notre foi.

Père Jean-Marie MAVEL +



## LE MAGISTÈRE DE L'ÉGLISE



L'Eglise catholique a été fondée par Jésus-Christ, qui demeure son chef du haut du ciel. Mais il a voulu s'associer des hommes dans la personne des Apôtres pour partager son gouvernement et continuer ainsi son œuvre de sanctification des âmes. « Qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise » (Luc 10, 16). Puisque Jésus veut sauver tous les hommes, il a laissé aux Apôtres le soin de transmettre cette autorité sur l'Eglise à leurs successeurs, les évêques. Ainsi le pape est le successeur de Saint Pierre comme évêque de Rome, mais aussi comme Vicaire de Jésus-Christ sur la terre et donc le chef visible de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Et les évêques reçoivent chacun une autorité sur une partie du troupeau qui leur est confiée par le Souverain Pontife.

Les évêques, qu'on appelle aussi « l'Eglise enseignante », ont donc la charge de sanctifier les âmes, mais aussi de leur annoncer la doctrine chrétienne pour continuer l'enseignement de Jésus-Christ et des Apôtres. Pour être sûrs de garder cette doctrine pure de toute erreur, ils bénéficient d'une assistance particulière du Saint-Esprit pour les rendre infaillibles ; mais il y a des conditions pour bénéficier de ce privilège de l'infaillibilité.

S'ils ne remplissent pas ces conditions, ils peuvent se tromper dans les homélies, les encycliques ou même dans les textes d'un concile, comme



*Du français 24h/24 pour l'abbé Elvis*

tout prêtre dans son sermon ou bien un laïc dans un cours de catéchisme.

Quelles sont ces conditions ? Le Premier Concile du Vatican (1870) les a clairement exposées. L'assistance du Saint-Esprit est assurée au pape, de sorte qu'il ne peut se tromper, selon 4 conditions :

- Le pape doit parler dans l'exercice de sa charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, et non pas en tant que docteur privé, par exemple lorsqu'il répond aux journalistes dans un avion, mais lorsqu'il engage explicitement « sa suprême autorité apostolique » qu'il a reçue immédiatement du Christ ;
- Il doit se prononcer sur une doctrine concernant la foi ou la morale ;
- Cette doctrine ne doit pas être seulement enseignée : le pape doit la déclarer obligatoire par un acte d'autorité ;
- Cette volonté d'obliger doit s'adresser à toute l'Eglise.

Ainsi, le pape doit déclarer sa volonté d'obliger toute l'Eglise à recevoir cette doctrine en déclarant clairement que ceux qui la refusent n'ont plus la foi catholique et sont donc hors de l'Eglise.

Puisque cette infailibilité pontificale est accordée au pape pour la conservation de la foi qui ne peut pas changer et qui est nécessaire au salut, le pape ne peut pas utiliser cette infailibilité pour imposer des nouveautés. Le premier

Concile du Vatican déclare : « Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître sous sa révélation une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi ».



*Bénédictio des tombes la semaine du 2/11*

Beaucoup de papes n'ont jamais déclaré de définitions solennelles en

engageant leur infaillibilité. Les deux derniers cas furent en 1854, lorsque Pie IX définit le dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, et en 1950, lorsque Pie XII définit comme dogme de foi son Assomption au ciel avec son corps et son âme : « Par l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux Apôtres Pierre et Paul et par notre propre autorité, nous affirmons, déclarons et définissons comme un dogme divinement révélé que l'Immaculée Mère de Dieu, Marie toujours vierge, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, a été élevée en corps et en âme à la gloire céleste. Par conséquent, si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, osait volontairement mettre en doute ce qui a été défini par nous, qu'il sache qu'il a totalement abandonné la foi divine et catholique ».

Les évêques peuvent-ils s'appuyer sur la même assistance du Saint-Esprit ? Oui, dans deux cas :

- Quand ils proclament solennellement une vérité de foi dans un concile général en union avec le pape, leur chef suprême. Tous les anciens « conciles œcuméniques » jusqu'en 1871 ont proclamé ainsi des vérités de foi approuvées par le pape. C'est ce qu'on appelle un jugement solennel ; c'est un acte du magistère extraordinaire de l'Eglise.

- Les évêques sont également infaillibles lorsque, dispersés sur toute la terre, ils sont unanimes à enseigner une vérité comme appartenant au dépôt de la foi. C'est le cas des articles de foi généraux qui ont depuis longtemps été partout enseignés dans l'Eglise, sans avoir été mis en doute et donc sans avoir fait l'objet d'une définition particulière par un pape ou un concile. C'est le magistère ordinaire universel par lequel les évêques sont unanimes à enseigner les vérités avec autorité comme appartenant au dépôt de la foi.



*Bénédictio des bateaux  
en Guadeloupe le 6/11*

Tous les chrétiens croyaient avec certitude à la présence réelle du Corps et du Sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie. Elle était enseignée dans toute l'Eglise comme une vérité de foi. Cependant, la négation de cette vérité par les protestants en rendit nécessaire la définition solennelle par le concile de Trente. En fait, les attaques des hérétiques sont souvent pour l'Eglise l'occasion de définir solennellement une vérité : Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme, Marie Mère de Dieu...

En dehors de ces cas précis, les évêques ne sont pas garantis de bénéficier de cette infailibilité ; lorsqu'ils parlent en leur propre nom, en tant que personnes privées, ils peuvent dériver de la vérité au sujet de la foi et de la morale. Le Vatican dut parfois rappeler à l'ordre un évêque qui s'éloignait de la doctrine ; c'est aussi le rôle de la « Congrégation pour la Doctrine de la Foi ».

Mais depuis plusieurs dizaines d'années, ces cas se multiplient. Paul VI reconnaissait que « par quelques fissures, les fumées de Satan sont entrées dans l'Eglise » ; et le Cardinal Seper avouait que « la crise de l'Eglise est une crise des évêques ». Au lieu de défendre la foi, ils laissent faire les prêtres et professeurs qui nient ouvertement une ou plusieurs vérités de foi ; bien plus, ils les encouragent. Beaucoup d'évêques soutiennent eux-mêmes des positions incompatibles avec la foi et la morale catholiques, par exemple en acceptant de donner la communion aux divorcés remariés.

Ainsi le Cardinal Lustiger, ancien archevêque de Paris, enseignait



*Dîner paroissial le 4/11 à l'occasion de la fête de ND de'Estremadure en Guadeloupe*



publiquement que les juifs n'ont pas besoin de se convertir au christianisme. L'évêque de Limoges, Mgr Dufour, déclara en chaire : « Nous ne savons pas si Dieu existe. Nous ne le savons pas d'une certitude scientifique, mais nous le savons par la foi ». Or Saint Paul et l'Eglise enseignent que l'existence de Dieu peut être connue avec certitude par la raison, même sans la foi. Le 6 novembre 1997, au cours d'une conférence à Berlin, le président de la conférence épiscopale allemande, Mgr Karl Lehmann, nomme Martin Luther « le docteur commun », c'est-à-dire que nous pouvons habituellement nous référer à ses écrits.

Depuis 1960, les papes ont multiplié les gestes et déclarations ambigus qui ont semé le doute même chez beaucoup de catholiques. Ainsi Jean-Paul II se rendit en 1982 en Angleterre où il récita le Credo avec le prétendu archevêque de l'église anglicane, Mgr Runcie, comme s'il professait la même foi que lui, puis il donna avec lui la bénédiction aux assistants. En 1985, ce pape assista à un rite animiste dans un « bois sacré » du Togo. En 1986, il invita les représentants de toutes les religions du monde à venir prier pour la paix à Assise, en Italie, chacun selon son rite. Les églises catholiques furent mises à leur disposition, pour la célébration de rites païens ; on fit même trôner une statue du Bouddha sur le tabernacle. C'était une reconnaissance, sinon un encouragement à l'idolâtrie et à la superstition, qui portent gravement atteinte à l'honneur de Dieu et de Jésus-Christ.

En utilisant leur autorité, qui n'est pas nécessairement accompagnée de l'infaillibilité, les papes et les évêques veulent imposer les réformes issues du concile Vatican II dans un esprit libéral, souvent même pour « plaire à nos frères séparés » les protestants, en mettant de côté ce qui nous sépare, comme



*Spécialité guyanaise :  
le bouillon d'avara au prieuré,  
une surprise pour les pères*



*Concert spirituel pour la sainte Cécile*

les fondements de l'Eglise catholique romaine, le culte de la Vierge Marie et des Saints, le Saint Sacrifice de la Messe. Nous voyons bien que, sous prétexte d'obéissance, les quelques catholiques fréquentant encore les églises en arrivent à penser et affirmer que « les catholiques et les protestants, c'est la même chose ». Un curé de paroisse avoua qu'il avait fait venir un pasteur protestant pour célébrer un

baptême dans son église, et que le baptême avait été inscrit dans les deux registres de la paroisse et du temple...

Père Antoine-Marie CLARET +

## **Appel aux dons pour les travaux de la chapelle de Fort-de-France**



- **rénovation de la charpente : 7000€**
- **isolant : 4500 €**
- **faux-plafond : 35000 €**
- **peinture : 10000€**
- **électricité : 7000 €**

**Total : 63500 €**

**Payé : 19000€**

**Reste à rembourser : 44500 €**



*Références bancaires  
en dernière page  
Merci !*



## LES GARANTS DU MAGISTÈRE DE L'ÉGLISE



Désireux de nous transmettre la vraie Foi, qui est la connaissance de Dieu ayant eu la bonté de se révéler aux hommes, Jésus-Christ, fondateur de la Sainte Eglise catholique, lui a donné le trésor du Magistère. Par ce Magistère du pape et des évêques, les vérités révélées ont traversé les siècles. Nous récitons encore à ce jour, fidèlement, le même Credo, dont le sens n'a jamais changé, car Dieu ne change pas. Nous devons cette fidélité à la persistance du magistère de l'Eglise de nous transmettre ce dépôt, de le défendre contre les erreurs diverses.

Mais le Magistère ne serait pas ce qu'il est s'il n'avait bénéficié d'une aide providentielle, suscitée par Dieu depuis les débuts de l'histoire de l'Eglise catholique. En effet, certains personnages ont pris dans cette histoire bi-millénaire une place à part : ce sont les Pères de l'Eglise et les Docteurs de l'Eglise. A la mort des apôtres, la révélation est close. Ceux qui en avaient été témoins ne sont plus là. Pour garder la pureté de la source, il y a le Magistère. Pour aider ce Magistère, des âmes saintes et remplies de sagesse divine vont être suscitées par la puissance divine.



*Ave Maria de Gounod chanté  
par Mme Roselyne Cyrille au concert*

Les premiers sont les Pères de l'Eglise. Ils sont premiers dans l'ordre chronologique, et cette proximité avec la source de la Révélation divine fait qu'ils sont premiers dans l'importance de leur enseignement. Quatre critères a

permis à l'Eglise de les identifier comme Pères de l'Eglise, et de recommander particulièrement leur enseignement. Le premier critère est l'antiquité : ils ont vécu avant l'an 749 (date de la mort de saint Jean Damascène, dernier Père de l'Eglise). Ce critère d'antiquité permet de bénéficier de leur proximité dans le temps avec les apôtres et donc avec Jésus-Christ qui nous a révélé le Père. Le deuxième critère est celui de l'orthodoxie de leurs écrits (ou discours transcrits par écrit). On dit qu'une personne est orthodoxe lorsqu'elle professe et enseigne une doctrine conforme à l'enseignement de l'Eglise et de la Bible. Origène, par exemple, n'est pas considéré comme Père de l'Eglise car certaines de ses thèses sont contraires à la foi catholique (par exemple la question de la préexistence de l'âme), ce qui n'empêche qu'on peut porter intérêt à la plupart de ses écrits. Le troisième critère de définition du Père de l'Eglise est la sainteté de vie (avec ou sans canonisation comme c'est le cas de Tertullien) : quoi de mieux, pour rendre crédible son enseignement, que de le mettre soi-même en pratique ? Le dernier critère est l'approbation de l'Eglise : c'est là où le Magistère vient finalement s'approprier les écrits d'un saint personnage qui présente un intérêt dans la défense de la foi.

Le développement géographique de l'Eglise primitive s'est appuyé sur l'Empire Romain et ses structure sociale. Comme ce monde romain s'est scindé en deux (occident et orient), l'Eglise Catholique a connu également cette différence, que l'on retrouve chez les Pères de l'Eglise. Certains ont écrit en



*Installation de la crèche dans nos chapelles*

latin, ce sont les Pères d'Occident comme saint Ambroise ou saint Augustin. D'autres, les Pères grecs, étaient plus proches de Constantinople que de Rome et écrivaient en langue hellénique. Le plus célèbre d'entre eux est saint Jean Chrysostome, dont l'œuvre est surabondante et très riche en doctrine.

Les textes des papes sont remplis de

citations des Pères, sur des sujets très variés et bien riches. Dans le bréviaire, et en particulier dans l'office de matines, l'Eglise fait lire très souvent des passages des Pères qui viennent commenter les pages d'Évangile. On retire de ces passages beaucoup d'enseignements et un vrai approfondissement spirituel.

Après l'an 749, la vie de l'Eglise enseignante ne s'est pas arrêté ! Le Magistère a pu s'appuyer alors sur une autre catégorie de saints : les docteurs de l'Eglise, hommes saints et savants sur lesquels le Magistère de l'Eglise a pu s'appuyer pour protéger ou expliquer les dogmes de foi.

Le premier pape à conférer ce titre fut le pape Boniface VIII en 1295. Il l'a accordé à saint Grégoire le Grand, saint Ambroise de Milan, saint Jérôme et saint Augustin, avec la volonté de donner à la célébration de leur fête la même importance que celle des apôtres et évangélistes. Le ton était donné. Depuis, les papes ont cherché à honorer les fidèles serviteurs de la foi. Si ces premiers docteurs de la Foi sont des Pères de l'Eglise, désormais le titre est ouvert à d'autres saints postérieurs, pour la raison essentielle qu'ils ont bien parlé de Dieu. Car tel est le compliment que recevra le plus illustre d'entre les docteurs, saint Thomas d'Aquin : « Thomas, bene scripsisti de me - Thomas, tu as bien écrit de moi » lui dira le Seigneur en une apparition, quelques jours avant sa mort.

Ces saints docteurs ont une place tellement unique dans la vie de l'Eglise, que la liturgie leur a réservé une messe propre. Manière pour nous de nous unir à la sainte louange de ceux qui nous ont tant apporté et ont permis, instruments dociles entre les mains de Dieu, que la foi nous soit bien transmise de générations en générations.

Saints Pères et Docteurs de l'Eglise, priez pour nous, veillez sur nous.



*Sortie bowling pour la communauté*



## Pour joindre les Pères

 97p.martinique@fsspx.fr

**Père MAVEL :** +590 690 12 53 55

**Père CLARET :** +33 7 72 50 14 52

**Père KNITTEL :** +590 690 12 80 93

## Horaires habituels des Offices aux Antilles

*Martinique*  05 96 70 04 67 

Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnes - 97200 Fort-de-France

**DIMANCHE :** 7h00 messe basse 9h00 messe chantée **semaine :** 6h30

**EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT :** les jeudis à 7h15 (chapelet)

**CONFESSIONS :** en semaine de 7h30 à 10h30 et le dimanche avant la messe

**DOCTRINE CHRETIENNE :** les samedis 10 & 17 de 7h30 à 8h15

**CATECHISME :** les dimanches 4, 11, 18 à 8h00

**RÉUNION DU GROUPE DES JEUNES :** le 19 de 17h30 à 20h00

*Guadeloupe*  06 90 12 80 93 

Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

**DIMANCHE :** 7h00 messe basse 8h30 messe chantée **vendredi :** 18h **samedi :** 6h30

**EXPOSITION DU SAINT SACREMENT :** le samedi à 7h15 (chapelet)

**CONFESSIONS ET PERMANENCES :** le samedi de 8h30 à 10h30 et le dimanche avant la messe

**DOCTRINE CHRETIENNE :** le dimanche 18 après la Grand'Messe sur la Liturgie

**CATECHISME :** les samedis à 10h30 et 11h15

## Pour aider votre Prieuré à vivre

**CHÈQUE** à l'ordre de "FSSPX"

**VIREMENT**

**IBAN :** FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729

**BIC :** PSSFRPPFDF

**PAR CARTE BANCAIRE** sur

<https://laportelatine.org/lieux/prieure-notre-dame-de-la-delivrande-martinique-fort-de-france>



*Demandez votre reçu fiscal*

**MERCI !**

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et bénévoles du Prieuré et de l'école.

